



## Renseignements généraux

Les renseignements demandés dans le présent formulaire permettent au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après, le « Ministère ») de déterminer si vous êtes admissible à de l'aide financière après avoir suivi une formation d'appoint pour une profession ou un métier admissible au Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) (ci-après, le « Programme »).

Veillez noter qu'en signant et en transmettant le présent formulaire au Ministère, vous consentez à ce que l'établissement d'enseignement ou l'organisme de réglementation qui donne la formation d'appoint communique au Ministère les informations suivantes à votre sujet, afin de confirmer votre admissibilité à l'aide financière :

- Votre nom, votre prénom et votre date de naissance pour permettre au Ministère de vous identifier ;
- Votre présence ou non aux cours suivis dans le cadre de la formation d'appoint, ainsi que le nombre et la durée de vos absences et leurs motivations ;
- Votre abandon ou votre expulsion par l'établissement d'enseignement ;
- S'il y a lieu, les difficultés d'apprentissage (difficulté à communiquer ou à comprendre les informations) vécues pendant votre formation d'appoint ;
- S'il y a lieu, les problèmes de comportement (agressivité verbale ou physique dans les activités d'apprentissage) que vous avez vécus pendant la formation d'appoint ;
- La réussite de votre formation d'appoint ou son échec.

Veillez noter que ces renseignements sont obligatoires, sans quoi nous ne pourrions procéder au traitement de votre demande.

Veillez consulter notre site Web (<https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/aide-financiere/verifier-profession-metier-admissible>) pour connaître les professions et les métiers pour lesquels les formations d'appoint sont admissibles au Programme.

Si vous avez terminé depuis l'étranger, à temps complet ou à temps partiel, une formation d'appoint à distance admissible au Programme et offerte, soit par un établissement d'enseignement du Québec (sous-volet 1A du Programme), soit par un organisme de réglementation (sous-volet 1B du Programme), le Ministère vous invite à déposer votre demande d'aide financière, remplie et signée, dans un délai maximum **de huit mois suivant votre arrivée au Québec**. Le non-respect de ce délai signifierait votre non-admissibilité à l'aide financière.

Si vous avez terminé une formation d'appoint au Québec, qui ne mène pas à un diplôme et qui n'est pas offerte par un établissement d'enseignement du Québec, sous la forme de cours suivis à l'heure, prescrit(s) par un organisme de réglementation admissible au sous-volet 3A du Programme, vous devez transmettre au Ministère le présent formulaire de demande d'aide financière, rempli et signé, dans un délai maximum de **six mois suivant la réussite de vos cours**. Le non-respect de ce délai pourrait vous pénaliser dans votre allocation. Le Ministère évaluera votre dossier et confirmera votre admissibilité à l'aide financière du Programme.

Si vous êtes prestataire de l'aide financière de dernier recours offerte par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ou si vous êtes prestataire de l'assurance-emploi du gouvernement du Canada, vous devez communiquer avec le bureau de Services Québec le plus près de votre résidence avant de remplir le présent formulaire, puisque les montants d'aide financière reçus dans le cadre du Programme pourraient modifier le montant de vos prestations.

Veillez noter que si vous êtes admissible au PAFFARC et qu'une aide financière vous est versée, il se pourrait que vous ayez à rembourser des montants que vous avez reçus d'un autre organisme ou d'un autre ministère pour la même période. Nous vous invitons donc à faire les vérifications nécessaires auprès de la personne responsable de l'aide financière de l'organisme ou du ministère concerné.

Prenez note que le Ministère n'effectue aucun prélèvement à la source aux fins de l'impôt sur l'aide financière qui vous sera versée si vous êtes admissible au Programme. Par conséquent, nous vous invitons à calculer et à mettre de côté un montant provisionnel suffisant pour le paiement de l'impôt, s'il y a lieu, dans le cadre de votre prochaine déclaration de revenus.

Veillez noter que certaines fonctionnalités du présent formulaire sont protégées par le Ministère. En conséquence, toute modification à la structure ou aux propriétés du formulaire apportée par vous pourrait entraîner des délais supplémentaires dans le traitement de votre demande d'aide financière. Vous pourriez également devoir soumettre de nouveau le formulaire si nécessaire.

---

## Conditions d'admissibilité

Êtes-vous admissible à de l'aide financière après avoir suivi et réussi, **depuis l'étranger**, une formation d'appoint offerte, à temps complet ou à temps partiel, par un établissement d'enseignement du Québec (sous-volet 1A) ou un organisme de réglementation (sous-volet 1B), et visée par le Programme dans la liste suivante : <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/aide-financiere/verifier-profession-metier-admissible> ou avoir réussi, **au Québec**, une formation d'appoint sous la forme de cours prescrit(s) par un organisme de réglementation et visée par le sous-volet 3A du Programme ?

Pour être admissible à l'aide financière du Programme, vous devez :

- résider au Québec au moment de remplir votre demande d'aide financière au Programme ;
- être une personne âgée d'au moins 18 ans au moment du début de la formation d'appoint ;
- avoir obtenu, à l'extérieur du Canada, un diplôme ou une formation menant à l'exercice, au Québec, d'une profession ou d'un métier couverts par le Programme ;
- pour les professions ou les métiers réglementés : avoir reçu une prescription d'un organisme de réglementation du Québec visant à mettre à niveau vos compétences acquises à l'étranger ;
- pour une formation d'appoint offerte par un établissement d'enseignement du Québec ou un organisme de réglementation suivie à temps complet ou à temps partiel en ligne **depuis l'étranger** (sous-volet 1A ou 1B du Programme) : avoir réussi en ligne depuis l'étranger une formation d'appoint en français à temps complet, à temps partiel ou sous la forme de cours, prescrite par un organisme de réglementation et destinée à la clientèle visée par le Programme ;
- pour une formation d'appoint **suivie au Québec** sous la forme de cours prescrit(s) par un organisme de réglementation (sous-volet 3A du Programme) : avoir réussi au Québec une formation d'appoint en français sous la forme de cours prescrit(s) par un organisme de réglementation destinée à la clientèle visée par le Programme ;
- posséder un numéro d'assurance sociale (NAS), un numéro d'identification-impôt (NII) ou un numéro d'identification temporaire (NIT) ;
- ne pas avoir reçu de prestations d'un autre ministère ou d'un autre organisme gouvernemental pour la même formation d'appoint.

La description complète du PAFFARC est disponible dans le document présentant les normes du Programme : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/reconnaissance-competences/NOR\\_programme\\_aide\\_financiere.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/reconnaissance-competences/NOR_programme_aide_financiere.pdf)

Vous devez aussi être dans l'une des situations suivantes :

- citoyenne canadienne naturalisée ou citoyen canadien naturalisé ;
- avoir la résidence permanente ;
- personne en séjour temporaire ayant un permis de travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ;
- titulaire d'un Certificat d'acceptation du Québec (« CAQ travail » ou « CAQ études ») ;
- titulaire d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ).

**Important** : La personne immigrante titulaire d'un permis temporaire doit s'assurer de respecter les conditions liées à son statut. Si l'inscription à une formation d'appoint à temps complet n'est pas conforme à ces conditions, la personne immigrante peut perdre son statut de résident temporaire. Le non-respect des conditions de séjour peut également entraîner un refus lors d'une prochaine demande de séjour au Québec ou ailleurs au Canada. Il est de la responsabilité de la personne immigrante de connaître les conditions déterminées par le gouvernement du Canada relativement à son statut d'immigration, afin de s'assurer de les respecter.

---

## Documents à joindre à votre demande

### Documents obligatoires :

1. Le formulaire de demande d'aide financière suivant la réussite d'une formation d'appoint en reconnaissance des compétences complétée dans les sous-volets 1A, 1B ou 3A du PAFFARC.
2. La preuve de réussite de la formation d'appoint selon votre situation :
  - Pour une formation d'appoint **suivie au Québec** sous la forme de cours prescrit(s) par un organisme de réglementation (sous-volet 3A du Programme) : la preuve de réussite de la formation d'appoint fournie par l'organisme de réglementation qui a donné la formation;
  - Pour une formation d'appoint à distance, suivie à temps complet ou à temps partiel **depuis l'étranger** et offerte par un établissement d'enseignement du Québec (sous-volet 1A du Programme) : la preuve de réussite de la formation provenant de l'établissement d'enseignement qui a donné la formation;
  - Pour une formation d'appoint à distance, suivie à temps complet ou à temps partiel **depuis l'étranger** et offerte par un organisme de réglementation du Québec (sous-volet 1B du Programme) : la preuve de réussite de la formation d'appoint fournie par l'organisme de réglementation qui a donné la formation.

Pour l'évaluation de votre admissibilité, votre preuve de réussite doit contenir les informations suivantes :

- Nom de l'établissement d'enseignement (pour une formation d'appoint du sous-volet 1A) ou de l'organisme de réglementation (pour une formation d'appoint des sous-volets 1B ou 3A);
- Titre du programme de formation;
- Date de début des cours;
- Date de fin des cours;
- Liste complète des cours en précisant la durée de chaque cours;
- Durée totale des cours en heures (pour une formation d'appoint du sous-volet 3A);
- Durée totale des cours en semaines (pour une formation d'appoint des sous-volets 1A et 1B);
- Fréquence des cours (temps complet, temps partiel, en heures);
- Nombre de crédits pour les formations de niveau universitaire;
- Nombre total d'heures de formation pour les formations de niveau collégial ou professionnel;
- Mention que la formation a déjà été complétée et réussie.

Veuillez vous assurer que votre preuve de réussite contient les informations mentionnées ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, contactez l'établissement d'enseignement ou l'organisme de réglementation afin de faire ajouter les informations manquantes.

3. Une preuve de votre statut d'immigration parmi les documents suivants : confirmation de résidence permanente, permis de travail ou permis d'étude délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).
4. Pour une formation d'appoint en ligne, suivie à temps complet ou à temps partiel **depuis l'étranger** : une preuve indiquant votre date d'arrivée au Québec.
5. La prescription de l'organisme de réglementation.

### Document facultatif :

- L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.

---

## Soumettre votre demande en ligne à partir de votre compte Arrima

Il est important de fournir tous les renseignements demandés ainsi que tous les documents exigés, sans quoi votre demande d'aide financière pourrait être refusée.

1. Remplissez toutes les sections du formulaire à l'écran.
2. Signez le formulaire aux sections 4 et 5, en suivant les instructions pour ajouter une signature électronique au document PDF que vous trouverez au bas de la page.
3. Joignez les documents exigés.

---

## Pour plus d'information

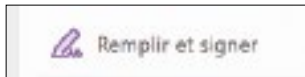
Consultez notre site Web à l'adresse : <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/aide-financiere>.

Vous pouvez communiquer avec notre Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 si vous êtes de la région de Montréal ou au 1 877 864-9191 (sans frais) de partout ailleurs au Québec. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel en remplissant le formulaire électronique suivant : [Formulaire](#).

---

## Instructions pour ajouter une signature électronique au document PDF

1. Naviguez jusqu'à la page où vous souhaitez insérer votre signature.
2. Cliquez sur l'onglet **Outils**.
3. Cliquez sur l'icône **Remplir et Signer**.



4. Dans le panneau supérieur des fonctions, cliquez sur **Signer soi-même**.



5. Sélectionnez l'option **Ajouter une signature** dans le menu déroulant. Une boîte contextuelle s'ouvrira. Sélectionnez l'option **Taper** pour écrire votre nom à l'aide du clavier ou l'option **Tracer** pour tracer votre signature à l'aide de la souris.



6. Cliquez sur **Appliquer**.
7. Cliquez de nouveau sur **Signer soi-même** dans le panneau supérieur des fonctions.
8. Sélectionnez votre signature et faites défiler avec le curseur pour la déposer à l'endroit souhaité.



Vous remplissez le présent formulaire pour :

Une seule case doit être cochée. ►  Une nouvelle demande  Une modification à une demande existante au Ministère

Vous devez inscrire vos noms et prénoms en lettres majuscules comme ils figurent sur votre document d'immigration.

## 1. Renseignements sur votre identité, votre adresse de résidence et votre aide financière

►    
Nom de famille à la naissance Prénom(s)

Vous devez indiquer votre adresse courriel personnelle.

►    
Adresse courriel Téléphone

Vous devez indiquer l'adresse du domicile où vous demeurez actuellement au Québec.

►    
Adresse et nom de la rue Appartement

Votre numéro de référence individuel est indiqué sur votre Certificat de sélection du Québec ou sur votre Certificat d'acceptation du Québec ou sur toutes autres correspondances personnelles du Ministère.

►    
Ville Code postal

Votre numéro (IUC) est indiqué sur le document d'immigration qui vous a été remis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

►     
Numéro de référence individuel (Québec) Numéro d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IUC) Date de naissance (année/mois/jour)

Vous devez fournir votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou votre numéro d'identification-impôt (NII) ou votre numéro d'identification temporaire (NIT) pour que nous puissions vous verser vos allocations.

►    
Numéro d'assurance sociale (NAS) Numéro d'identification-impôt (NII)

►   
Numéro d'identification temporaire (NIT)

Si vous fournissez un numéro temporaire, il est important d'indiquer sa date d'expiration.

►   
Date d'expiration du NAS, NII ou NIT

Êtes-vous une personne :

- Une seule case doit être cochée. ►  citoyenne canadienne naturalisée ;
- résidente permanente ;
- en séjour temporaire ayant un permis de travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ;
- titulaire d'un Certificat d'acceptation du Québec pour le travail ou les études ;
- titulaire d'un Certificat de sélection du Québec.

Veillez noter que vous ne pouvez pas recevoir deux aides financières gouvernementales en même temps. Si une aide financière vous est versée dans le cadre du PAFFARC, il se pourrait que vous ayez à rembourser des montants que vous recevez d'un autre organisme ou d'un autre ministère pour la même période. Nous vous invitons donc à faire les vérifications nécessaires auprès de la personne responsable de l'aide financière de l'organisme ou du ministère concerné.

**Recevez-vous :**

- de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation du Québec ou du ministère de la Santé et des Services sociaux ? Oui Non
- des allocations de francisation du Ministère ? Oui Non
- des prestations d'un autre programme de formation d'un autre ministère ou d'un autre organisme gouvernemental ? Oui Non

Si oui, lequel : \_\_\_\_\_

---

## 2. Renseignements sur votre formation d'appoint réussie

Avez-vous terminé votre formation d'appoint ? Oui Non

Si vous avez répondu « Non » à cette question, nous vous invitons à déposer une demande d'aide financière récurrente en utilisant le formulaire suivant ([Demande d'aide financière récurrente pour la participation à une formation d'appoint en reconnaissance des compétences](#)) destiné aux personnes qui sont toujours en formation au moment de la soumission de la demande d'aide financière. Vous ne pourrez donc pas utiliser le présent formulaire pour soumettre votre demande si vous n'avez pas encore terminé votre formation.

Possédez-vous une preuve de réussite de la formation d'appoint ? Oui Non

Quel type de formation d'appoint avez-vous réussi ?

Formation d'appoint à **temps complet** réussie à distance **depuis l'étranger** offerte par un établissement d'enseignement du Québec (sous-volet 1A du Programme)

Formation d'appoint à **temps partiel** réussie à distance **depuis l'étranger** offerte par un établissement d'enseignement du Québec (sous-volet 1A du Programme)

Formation d'appoint réussie à distance **depuis l'étranger** offerte par un organisme de réglementation du Québec (sous-volet 1B du Programme)

Formation d'appoint réussie **au Québec** sous la forme de cours à l'heure prescrit(s) par un organisme de réglementation (sous-volet 3A du Programme)

► Référez-vous à la preuve de réussite de votre formation d'appoint pour remplir cette section; si l'information ne se trouve pas sur votre preuve de réussite, veuillez contacter l'établissement d'enseignement ou l'organisme de réglementation pour l'obtenir.

\_\_\_\_\_   
 Nom de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de réglementation qui a donné la formation d'appoint

\_\_\_\_\_   
 Code de la formation d'appoint suivie

\_\_\_\_\_   
 Titre de la formation d'appoint suivie

\_\_\_\_\_   
 Durée de la formation d'appoint en semaines (pour une formation d'appoint des sous-volets 1A et 1B du Programme) Nombre total de cours

\_\_\_\_\_   
 Nombre de crédits par session (pour les formations de niveau universitaire) Nombre d'heures par session (pour les formations de niveau collégial)

\_\_\_\_\_   
 Nombre d'heures par semaine (pour les formations de niveau professionnel) Durée de la formation d'appoint en heures (pour une formation d'appoint du sous-volet 3A du Programme)

Inscrivez la date de début et la date de fin de votre formation.

►    
Date de début de la formation (année/mois/jour)      Date de fin de la formation (année/mois/jour)

Date d'arrivée au Québec (année/ mois/jour) pour une formation d'appoint réussie depuis l'étranger (sous-volets 1A et 1B du Programme)

Pour plus d'information, consultez la page sur les organismes de réglementation à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/par-organisme-reglementation>

► Est-ce qu'un organisme de réglementation vous a prescrit la formation d'appoint?      Oui      Non

Si oui, lequel ?

Nom de l'organisme de réglementation

Référez-vous à la section Renseignements généraux pour plus d'information sur les renseignements personnels communiqués en vertu du présent formulaire.

### ► 3. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le présent formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande d'aide financière ainsi qu'à l'évaluation par le Ministère de votre intégration au marché du travail québécois en lien avec la formation d'appoint suivie. Ils seront traités de manière confidentielle et ne seront consultés que par les personnes qui sont mandatées pour les recevoir au sein du Ministère et lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

L'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes autorisées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous avez le droit de connaître les renseignements qui vous concernent et, s'il y a lieu, de faire corriger tout renseignement inexact en adressant une demande écrite au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Ses coordonnées sont indiquées à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/acces-information>.

Les renseignements personnels vous concernant seront traités de manière confidentielle et ne peuvent être divulgués qu'avec votre consentement ou, sinon, qu'en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère à des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur votre demande.

Votre participation au processus d'évaluation de votre intégration au marché du travail québécois est volontaire et votre refus de participer à ce processus d'évaluation n'aura aucune incidence sur les décisions gouvernementales prises à votre égard ou sur votre admissibilité aux différents services gouvernementaux.

### 4. Consentements

Dans le but de permettre au Ministère d'évaluer votre intégration au marché du travail québécois en lien avec la formation d'appoint que vous avez suivie, le Ministère souhaite pouvoir entrer en contact avec vous. Cette prise de contact permettra d'évaluer votre participation au Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences, votre obtention d'un permis d'exercice (s'il y a lieu) et votre obtention d'un emploi à la hauteur de vos compétences au Québec.

Ainsi, nous sollicitons votre consentement afin que le Ministère, l'établissement d'enseignement ou l'organisme de réglementation offrant la formation d'appoint puissent communiquer avec vous ou communiquer entre eux les renseignements permettant d'assurer le suivi à cet effet.

En conséquence de ce qui précède, je consens à ce que soient communiqués au Ministère les renseignements personnels suivants : nom, prénom, adresse courriel, adresse de correspondance et numéro de téléphone. Ces renseignements permettront au Ministère de communiquer avec moi pour l'évaluation de mon intégration au marché du travail québécois et de mon autorisation d'exercer une profession ou un métier en lien avec la formation d'appoint suivie. J'autorise également l'établissement d'enseignement ou l'organisme de réglementation responsable de la formation d'appoint à entrer en contact avec moi à cette même fin et à communiquer au Ministère les résultats de cette évaluation.

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater la déclaration.

►    
Votre signature      Date (année/mois/jour)

---

## 5. Déclaration

Je comprends et j'accepte ce qui suit :

Tous les renseignements fournis et inscrits dans le présent formulaire sont véridiques, complets et exacts. Toutes les photocopies des documents fournis en appui à ma demande sont des reproductions exactes et complètes des documents originaux.

Le Ministère peut exiger que je lui fournisse des preuves écrites pour appuyer les renseignements fournis dans ma demande d'aide financière.

Je m'engage à respecter les conditions d'admissibilité au Programme.

N'oubliez pas de lire, de signer  
et de dater la déclaration. ►

\_\_\_\_\_  
Votre signature

\_\_\_\_\_  
Date (année/mois/jour)